

LA FEUILLE DE CHOU VERT

Le journal de la locale **ÉCOLO** de Chastre

N° 28
mai 2012

Osez !

Cette Feuille de Chou Vert n° 28 que vous avez en main est la suite logique du numéro précédent, de novembre 2011. Vous pouvez le retrouver sur notre site web. Nous vous y expliquons – ou vous rappelons – comment la commune fonctionne, la différence entre le Collège communal et le Conseil communal – ce dernier avec trois Écologistes dans l'opposition et quatorze autres conseillers. Nous présentons aussi le Centre Public d'Action sociale (CPAS), ainsi que des commissions diverses.

Aujourd'hui, nous vous disons ce que *fait* Ecolo.

Bien que dans l'opposition depuis bientôt douze ans, et donc n'ayant rien à dire dans l'organisation de la vie communale et de sa gestion au quotidien, Ecolo pèse de plus en plus sur les manières de faire de la majorité. Nos analyses pointues, nos propositions incessantes ont souvent plus de poids qu'il n'y paraît. C'est le cas au Conseil communal, au Conseil du CPAS ou dans les différentes commissions. Nous

y rappelons inlassablement ce qui est vraiment important, et notamment, au Conseil communal, l'importance vitale de mieux gérer les finances. Sans la vigilance constante d'Ecolo, notre commune serait encore plus mal en point ! Une gestion assainie nous donnerait davantage de moyens pour mener des politiques s'inscrivant dans un développement durable au service de tous. Mais la force d'Ecolo, c'est aussi vous ! Exprimez-vous, soutenez-nous, rejoignez-nous ! Et n'ayez pas peur ! Refusez les pressions intolérables que certains, dans la majorité, essaient d'exercer. Si, si, cela existe dans notre commune. Refusez donc les : « *ne vous mettez pas avec les Verts – cela pourrait faire en sorte que tel dossier de permis de bâtir soit bloqué, ou traîne encore longtemps...* ». Vous avez dit clientélisme ? Nous le disons tout net : ce n'est pas du tout la manière Ecolo. Nous sommes hostiles à la mainmise de qui que ce soit sur la commune.

Il est temps de refuser le modèle en place, d'oser critiquer, de faire des propositions pour une commune en meilleur

leur ordre de marche. Il est temps que les choses changent. Cela sera possible le dimanche 14 octobre prochain, quand vous déposerez votre bulletin de vote dans l'urne.

Mais sachez que vous pouvez aussi vous affirmer plus immédiatement. Dites-nous comment vous voulez l'avenir. Manifestez-vous comme « sympathisant ». Devenez membre d'Ecolo ! Savez-vous qu'il existe chez nous une branche « jeune », « Ecolo J », et une branche pour les aînés, « Ecolo + » ? Osez !

Daniel
RYCKMANS
Secrétaire
politique
d'Ecolo Chastre



vos mandataires Ecolo à Chastre

Conseillers communaux

Hélène Ryckmans (081 61 34 58)
Andrée Debauche (010 65 68 98)
Thierry Henkart (010 65 06 14)

Conseillers CPAS

Jacqueline Colot (010 65 92 99)
Christian Langerôme (010 65 16 67)

CCATM

Catherine Brusselmans (081 60 05 94)
Jean-Noël Barroo (010 60 17 82)

ALE

Catherine Watteyne (081 60 07 65)

Commission Personne handicapée

Brigitte Gallez (010 65 06 14)

Éditeur responsable : Daniel Ryckmans, 20 avenue du Castillon, 1450 Chastre

Mise en page : Denis Sondag

ECOLO.chastre@gmail.com

-

<http://chastre.ECOLO.be>

Les trois conseillers Ecolo au Conseil communal

Avertis de la tenue du Conseil communal et de son ordre du jour sept jours avant la réunion, nous avons deux jours pour y introduire un point supplémentaire.

Nous le faisons très régulièrement. Vingt-trois points ont été ajoutés au cours de la législature. Leur liste est accessible sur demande et le sera prochainement sur notre site web. Aucun point n'a été accepté, sauf deux. Le premier est la création d'une commission dédiée à la gestion énergétique de la commune (2007). Le second est la réforme fondamentale du site web communal (2012). Mais la Commission « énergie » a produit peu de résultats. Nous en parlons par ailleurs. Quant au projet de réforme du site communal, il a été amputé de deux volets essentiels : la concertation préalable et le suivi. C'est pourtant si important ! Nous jugeons que l'opposition à nos propositions est un parti-pris. Ce n'est pas constructif pour la Commune.

Après consultation des dossiers à la maison communale, nous préparons notre position ensemble, entre conseillers, avec nos représentants dans les commissions communales, et parfois avec l'aide de membres de la « Locale » Ecolo, ou en interrogeant les uns ou les autres.

En séance, nous posons des questions. Elles évoquent l'actualité, ou des situations que vous nous avez communiquées, ou que nous avons constatées sur le terrain. Elles appellent des réponses politiques ou des interventions concrètes des services communaux. De cette façon, nous contribuons au débat, nous avançons des propositions, et nous améliorons l'information dont nous disposons. Faut-il dire que l'information au Conseil communal est souvent réduite au minimum légal ? Nos démarches, au contraire, éclairant les enjeux, sont rapportées par les médias... et par notre site web.

En tant que conseillers, nous n'avons, par exemple, pas voté les budgets élaborés par la majorité

ICr. Nous l'expliquons : nous sommes en désaccord avec la majorité sur l'utilisation des recettes issues des impôts et des taxes payées par nous tous, les Chastroides et Chastroides.

Comme membres Ecolo, nous participons régulièrement aux formations organisées par l'Union des villes et Communes de Wallonie, et par Ecolo. Nous en consultons les services internes ainsi que notre centre d'études et de formation « Etopia ».

L'Union des Villes et Communes de Wallonie met sur pied des programmes de formations complets et très intéressants. Elles ciblent directement les pouvoirs locaux, avec de très nombreux sujets d'actualité et de fond. Elles sont accessibles à tous : conseillers communaux, conseillers CPAS, membres des zones de police, représentants dans les intercommunales, sociétés de logements, etc. (www.uvcw.be)

Le Collège communal

Ecolo n'étant pas dans la majorité, nous ne sommes pas présents au Collège communal. Rappelons qu'il est l'organe de gestion quotidienne de la commune. Nous avons tout au plus accès aux procès-verbaux de ses réunions hebdomadaires, une fois ceux-ci approuvés. Ce qui prend au minimum... deux mois. Nous allons les lire systématiquement et prenons ainsi connaissance de certains projets - projets de lotissements, permis de bâtir notamment - ou de certains problèmes - litiges, actes illégaux etc. En tant qu'élus communaux « simples conseillers », nous n'avons par exemple rien à dire sur des permis de bâtir, et quasi rien à dire sur des permis de lotir. Nous pouvons juste exiger ou non... la cession d'une

bande de terrain pour faire construire des trottoirs !

Et en dehors du Conseil communal ?

Nous rencontrons les membres de l'administration communale quand nous le souhaitons. La disponibilité du personnel est réelle, comme vous l'aurez constaté vous-même.

En revanche, avec le secrétaire communal et le receveur communal, les dossiers et les informations devraient ou pourraient davantage

circuler. Nous avons par exemple souhaité que le receveur communal soit présent lors de l'examen des comptes annuels de la commune. Ce ne fut le cas que deux fois pendant la législature, et encore, parce que nous l'avons demandé explicitement. Nous le regrettons !

En tant que mandataires communaux élus, nous avons droit à des représentations au sein de certaines intercommunales, selon la clé dite « D'Hondt ». Nous participons ainsi à leurs assemblées générales, deux fois par an. Par contre nous n'avons pas obtenu le droit jusqu'ici, de participer au Conseil de police.

Par ailleurs, le Pacte culturel (1972) reconnaît le droit à une expression équilibrée de la minorité dans le bulletin communal. La

Mandataire ou « simple » citoyen - s'exprimer lors des enquêtes publiques ?

Nous avons l'occasion de nous exprimer comme citoyen et citoyenne, bien sûr, lors d'enquêtes publiques sur des dossiers d'urbanisme. Avec la Locale Ecolo, nous essayons également de relayer très rapidement les informations, de répondre aux questions de procédure émanant des riverains, d'éclairer le débat ou des prises de position.

Commission du Pacte culturel a condamné la Commune de Chastre pour non-respect de ce droit. Mais la majorité ICr n'en tient pas compte et refuse jusqu'à présent l'expression d'avis divergents du sien. De quoi a-t-elle peur ? Donner à Ecolo plus de poids par votre vote, c'est donc renforcer

notre pouvoir de représentation dans des structures de décisions : le Conseil communal, voire le Collège, mais aussi le CPAS et les commissions communales ou supra communales, comme les intercommunales de la Province ou le Conseil de police.



Hélène
RYCKMANS
conseillère
communale

Le droit d'interpellation publique par les citoyens n'est pas admis par la majorité ICr à Chastre. Pour cette raison, nous vous invitons à assister au Conseil communal. Nous vous informons de sa date et de son contenu via notre site web.

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Nous le rappelons : chaque commune est desservie par un CPAS. Comment fonctionne le nôtre ?

À la tête de son administration, le secrétaire. Il est d'une compétence irréprochable. Aux comptes, le receveur. Les comptes sont dans de bonnes mains aujourd'hui.

Une solide équipe d'assistantes et assistants sociaux est en première ligne dans les contacts avec la population. Elle seconde les habitants de la commune qui le souhaitent. Ainsi pour une gestion budgétaire ou un règlement collectif de dettes. Ou encore pour des conseils pratiques, des régularisations administratives ou un soutien psychologique. Le cas échéant, l'équipe prépare des dossiers à soumettre au Conseil du CPAS, que nous évoquons plus loin.

Le CPAS de Chastre organise en outre de très nombreuses activités sociales, ou en est partie prenante. Ainsi par exemple, ont été mis sur pied la préparation de repas chauds pour les écoles et leur livraison à domicile, des cours d'alphabétisation, des écoles de devoirs. N'oublions pas le « Grenier » – qui vend à petit prix vêtements, meubles et autres objets –, l'atelier de repassage, le taxi social, la banque alimentaire, les initiatives locales d'accueil (ILA) pour les étrangers en attente de régularisation, etc. Des professionnels et de nombreux bénévoles s'y engagent généreusement.

Sur le plan politique, le CPAS est dirigé par sa présidente, issue de la majorité

ICr, et par son Conseil de huit membres. Ecolo, seule opposition à Chastre, dispose de deux conseillers, Jacqueline Colot et Christian Langerôme. Un Bureau, composé de la présidente et de conseillers – issus exclusivement de la majorité –, introduit les décisions à prendre par le Conseil. Elles concernent principalement des demandes d'aides personnelles. Le Conseil prend des décisions à la majorité des voix.

La façon de travailler des Conseils du CPAS est très éloignée de celle des Conseils communaux. Nous sommes dans l'opposition, mais nos avis sont régulièrement suivis d'effets. De la même façon, nous adhérons souvent aux propositions des autres conseillers. En bref, la parole de chacun est écoutée.

Que pourrait apporter Ecolo, que proposons-nous, au-delà de ce qui se fait déjà ?

Nous voulons plus de lien entre les activités sociales de la Commune et celles du CPAS. Leurs services respectifs sont dans de bonnes mains. Mais il manque une réelle vision, une véritable ambition pour soutenir le développement social de notre commune. Une fois par an, un Conseil commun réunit le CPAS et le Conseil Communal. Malheureusement, les mêmes choses se disent d'année en année. Oui, assurément, il faut veiller à ce que chaque projet social porte des fruits. Mais il faut aussi les coordonner. L'augmentation de la pauvreté dans la

commune, le vieillissement de la population, l'accès incertain pour tous aux soins de santé, sont autant de raisons qui exigent une politique beaucoup plus entreprenante, créative, voire novatrice. Nous en sommes loin. De la même façon, les problèmes liés à la petite délinquance, à la réinsertion sociale ou au retour à l'emploi, doivent être abordés de façon cohérente.

Par ailleurs, nous pensons « solutions durables ». Il ne suffit pas, par exemple, d'octroyer des « bons de mazout » – ils sont indispensables – aux personnes en mal de chauffage. Il faut parvenir à mieux isoler les logements déficients à cet égard – en particulier les logements sociaux – et à produire de la chaleur avec un rendement décent. Les pouvoirs régionaux ont réussi à dégager des budgets pour subsidier de tels travaux. Notre commune n'y a pas eu recours. Comment est-ce possible ?

Nos mandats de conseillers nous ont permis de nous joindre à une équipe impliquée, sérieuse, motivée. Nous souhaitons, avec plus de pouvoir, y ajouter l'enthousiasme d'une vision lucide et ambitieuse.

Christian
LANGERÔME
conseiller CPAS



Les moyens de l'action communale

Le document de base des moyens de l'action communale est le budget annuel. Il décrit les sources de financement escomptées (les recettes) et l'allocation de ces ressources aux différents projets communaux (les dépenses) pour l'année qui vient. Le budget est un acte politique. Il est d'ailleurs accompagné d'une note de politique générale et financière. C'est le Collège communal qui est responsable de son élaboration. L'autre document important qui ponctue la vie financière communale est le compte communal. Celui-là décrit la manière dont le budget s'est réalisé, dans les faits, durant l'année écoulée. Par rapport au budget, les comptes communaux constituent un document plus technique, de « constat », dont la responsabilité incombe au receveur communal.

Ces deux documents sont soumis au vote du Conseil communal. Le budget, c'est normalement le premier lundi du mois d'octobre précédant l'exercice auquel il se rapporte. Les comptes, eux, doivent être examinés lors du premier trimestre suivant l'exercice sur lequel ils portent.

On jugera du hiatus entre légalité et réalité : les comptes 2010 de la Commune – les derniers disponibles – ont été présentés en février 2012, et le dernier budget (2012) l'a été en mars 2012. Ecolo a calculé que tous les retards mis bout à bout totalisent... douze mois ! Une année « en blanc » sur les six de la législature qui s'achève, faute de budgets approuvés.

Comme indiqué par ailleurs, les conseillers communaux Ecolo n'ont approuvé aucun des budgets de la législature. Il ne s'agit pas de notre part d'une volonté d'obstruction, mais plutôt de marquer notre désaccord avec un certain nombre d'options prises – ou, le plus souvent, pas prises ! – dans ces budgets.

Il faut toutefois relativiser la marge de manœuvre possible dans un budget communal. Celle-ci ne dépasse pas, à notre sens, cinq à dix pour cent du montant des dépenses. Des services à la population doivent être rendus de toute façon, et un certain nombre de tâches accomplies : il faut payer les agents communaux, les policiers, sub-

venir aux besoins du CPAS, entretenir les routes, les bâtiments etc.

Quelles sont les options qu'Ecolo aimerait alors voir prises dans ces marges de budget ?

Quelques exemples :

En matière d'énergie : une stratégie de maîtrise et de diminution des coûts énergétiques, ainsi qu'une promotion des énergies renouvelables. Aucun cadastre global des consommations énergétiques de la commune n'existe. Aucun bâtiment communal n'utilise de moyen de production d'énergie renouvelable. La maison communale, récemment rénovée, l'a été avec des techniques d'économie d'énergie d'il y a plus de dix ans. Résultat : chaque année, les dépenses énergétiques sont simplement majorées dans les différents postes budgétaires.

En matière de déchets : une stratégie de diminution de la production de déchets. Ecolo-Chastre répète chaque année que trier ses déchets ne signifie pas diminuer ses déchets. En dépit de la qualité du tri, la quantité totale de déchets produits chaque année par chaque Chastrois augmente. Conséquence : le coût des traitements croît annuellement. Sous prétexte du coût-vérité. Et l'impact environnemental suit.

En matière de coopération au développement : un engagement de la Commune. L'ambition déclarée de la Belgique est d'arriver, en matière de coopération au développement, à 0,7 pour cent de son PIB. En regard, la commune de Chastre vient de faire passer le montant annuel de son aide aux pays en voie de développement, dans le budget 2012, de 3.000 à... 1.500 €, soit... 0,02 pour cent de son budget !

Par ailleurs, est-il besoin de rappeler le choix de la majorité **en matière de sports, jeunesse, et culture ?** Le tout au football. Bon an mal an, le budget lui consacre, tous postes confondus, une cinquantaine de milliers d'euros – et je ne compte pas le terrain synthétique ! Soit autant que pour l'ensemble des autres activités sportives, de culture ou de loisir. Sans compter qu'à notre grand dam, aucune grille de lecture, ou de choix de

pondération, ne vient supporter la stratégie de saupoudrage de cette aumône. Entendu en Conseil : « si on avait une grille, on ne pourrait plus donner à chacun ce qu'on veut... ».

En matière de mobilité : pourquoi ne pas prévoir systématiquement, à chaque investissement de voirie, les investissements de mobilité douce associés qui s'imposent ?

Pour ce qui est de l'information et de la communication, la majorité brille par son côté dépassé. Chaque année, depuis le début de la législature, la note de politique générale de la majorité indique une attention toute particulière au développement du site internet de la commune... qui n'a cessé de se dégrader en six ans. En matière de

Des commissions com

Le Conseil communal peut créer des commissions destinées à préparer les discussions du Conseil. Les membres de chaque commission sont choisis par les groupes politiques communaux, en proportion de leur représentation au Conseil.

Nous citerons trois commissions communales : la Commission de la mobilité et de la sécurité routière, la Commission de l'accueil extrascolaire, et la Commission de l'énergie.

Pour y avoir participé en tant que conseillers Ecolo, nous en tirons un bilan mitigé.

Traditionnellement – *on a toujours fait comme ça et on ne voit pas pourquoi ça changerait* – notre commune fonctionne de manière très hiérarchisée. Du haut vers le bas. Sa gestion est très peu participative. Si bien que la population, le personnel communal, et mêmes les mandataires de la majorité lcr, n'ont pas pour règle de contribuer de manière autonome aux débats des commissions. Certaines de celles-ci deviennent dès lors un lieu où l'échevin responsable communique des informations aux membres. Sans plus. Les membres se contentent d'acter les informations et d'entériner des propositions. Au mieux

communication de documents ou de formulaires, aussi bien envers les mandataires que vers la population, la norme est le « papier ». Le document électronique, toujours suspect, est ignoré, malgré les facilités et les réductions des coûts qu'il engendre... Bien sûr, aucune formation à la bureautique n'est organisée pour le personnel communal. En conséquence, le matériel et les logiciels mis à sa disposition sont la plupart du temps inutilisés. Croiriez-vous que le poste « formation » de l'administration communale, au budget 2012, n'est que de 3.000 €, pour dix-neuf agents administratifs ?

Et pour terminer, un mot sur la dette. Eh oui, la dette aussi fait partie du budget communal. Chaque année, la commune emprunte auprès des banques. Cela constitue des recettes au

budget extraordinaire. Et chaque année, la commune rembourse ses emprunts aux banques. Le remboursement comprend le capital et les intérêts de l'emprunt, il est repris cette fois comme charges, dans les dépenses du budget ordinaire. Parmi les deux cent soixante deux communes wallonnes, Chastre peut se glorifier d'être une championne. Un seul chiffre – mais tous, en terme de dette, sont à l'avant : Chastre remboursera, via le budget 2012, une charge de dette de 199 € par habitant. Comparez : la moyenne pour le Brabant wallon est de 119 € par habitant, et pour la Wallonie, de 153 € par habitant (source : Dexia, budgets communaux 2011). C'est ce qu'on appelle, à Chastre, la gestion en bon père de famille...



Thierry
HENKART
conseiller
communal

Communes plus actives et plus dynamiques ?

(au pire ?), ils exposent la défense de leurs intérêts particuliers.

La **Commission de la mobilité** est l'une des plus dynamiques. Elle rassemble des personnes réellement désireuses de chercher des solutions aux problèmes communaux de sécurité routière et de mobilité. La mobilité douce, notamment, y est soutenue. La Commission a fait des propositions à la Région et au Collège communal, notamment concernant la RN273, les chemins de remembrement, ou les points noirs de la mobilité. Son travail est pourtant souvent « rabouté » voire « enterré » par le Collège, si les échevins ne partagent pas l'avis de la Commission.

La **Commission de l'accueil extrascolaire** (CCA) a des objectifs louables, soutenus par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et par la Wallonie. Notamment par des subventions. La Commission vise à donner aux enfants un cadre d'accueil agréable, à leur faire prendre des repas et des goûters sains, à leur fournir des jeux et de l'équipement de qualité, à aménager au mieux leur temps en dehors des cours, etc. La CCA de Chastre permet aux enseignants, aux directions des écoles, aux accueillantes et aux asso-

ciations, d'œuvrer ensemble pour le bien-être des enfants, tous réseaux confondus.

Ecolo souhaite s'inscrire dans la continuité de ces projets, tout en donnant encore davantage la parole aux acteurs de terrain, en favorisant les synergies entre écoles et réseaux, et en s'interrogeant sur le temps passé à l'école. Celui-ci devient en effet, petit à petit, plus important que le temps passé à la maison et en famille.

La **Commission de l'énergie** est un peu le « bébé » d'Ecolo, puisque la majorité en place a accepté de la créer à notre demande, dès le début de la législature. Mais sans conviction dans le chef du bourgmestre. La Commission a démarré péniblement, s'est arrêtée, a repris tout récemment, sans produire de grands résultats jusqu'ici. Normal, elle ne s'est réunie en fin de compte que huit fois en cinq ans. Elle a aussi pu tabler sur l'absentéisme régulier de certains de ses membres, et bien entendu, elle a vécu plutôt des échanges informatifs qu'un travail de groupe. Le bilan de la législature sera très maigre : quelques conférences de sensibilisation ont été mises sur pied, et c'est tout. En atten-

dant, pas de cadastre de l'énergie, pas de comptabilité énergétique, pas de plan d'investissement dans les énergies renouvelables, pas d'évaluation des consommations de carburant et des divers combustibles, pas de sensibilisation du personnel enseignant et des élèves, peu de sensibilisation des candidats bâtisseurs et des promoteurs, peu de soutien à l'Echevin en charge de l'énergie ou à la responsable « énergie » de l'administration communale. On aurait voulu torpiller la Commission ? On n'aurait pas fait mieux.

Ecolo aurait pour priorité de redynamiser cette Commission, d'y placer des acteurs convaincus et formés à la révolution énergétique qui nous attend. À Chastre particulièrement.

Andrée
DEBAUCHE
conseillère
communale



L'ALE et les Titres-Services

En janvier 2012, vingt-deux personnes sous contrat – à temps partiel ou à temps plein – représentaient le « portefeuille » du département Titres-Services (TS), lancé en 2009 par la Commune de Chastre au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi asbl (ALE).

Les TS offrent aux Chastrois la possibilité de faire appel à des personnes principalement établies à Chastre, issues de tous les milieux, pour assurer des tâches de ménage et autres. Les TS conjuguent différents aspects, notamment l'éthique, le social et l'économique.

Actuellement la trésorerie des TS tourne autour de zéro. Les comptes sont en équilibre, mais c'est grâce à une ligne de crédit ouverte à court terme et à un subside de 1.600 €, octroyé en 2012 par la Commune, garante du projet.

Le bilan des deux années passées porte à croire que ce service public a du sens localement. Dans les conditions d'aujourd'hui toutefois, les TS n'ont pas la capacité d'investir dans de la formation, dans des heures d'accompagnement sur les chantiers, ou dans l'encadrement humain des travailleuses. Ce

serait le cas si le développement de ses activités permettait aux TS d'engranger un surplus de rentrées. Une part des rentrées est cependant rétrocédée à l'ONEM chaque mois.

Les administrateurs des TS sont des citoyens bénévoles – issus des partis en place et des organisations syndicales – et des représentants de la Commune et du CPAS. Ils souhaitent pour le futur mettre sur pied une nouvelle structure, de type associatif et para-communal. Elle rassemblerait les TS et d'autres services de la Commune dans une unité de fonctionnement, tout en maintenant les objectifs sociaux de départ. Au prochain menu : une étude de faisabilité. À quoi il faut ajouter un peu d'idéal, beaucoup d'énergie, et un zeste de convivialité.

On laissera sans doute les archives de l'ALE, peu active, dans ses armoires. Mais on emportera les clients, les employés et les ouvrières sous contrat. Il s'agira aussi de libérer l'ALE d'une dette de quelque 35.000 €, rémunération d'un consultant chargé de lancer la « machine économique » des TS, essentiellement par la recherche de travailleurs disponibles et de clients inté-

ressés. D'une part, le consultant a été rémunéré au tarif « entreprise », et d'autre part, il a omis de faire reconnaître son intervention auprès de l'Onem comme agent extérieur. En conséquence, la facture de rétrocession des TS à l'ONEM n'a pas été réduite pendant la période de sa prestation.

Je forme le vœu que les hommes et les femmes qui partagent régulièrement leur point de vue au Conseil d'administration, gardent le cap de la logique associative, économiquement viable dans une perspective à long terme, et laissent de côté les couleurs politiques locales au profit de l'intérêt collectif.

Catherine
WATTEYNE
administratrice
Ecolo auprès de
l'ALE



Que fait la Commission consultative de la

La mobilité

Permettre à la personne en situation de handicap de s'intégrer dans une commune, c'est lui permettre notamment de sortir de chez elle.

Où peut-elle garer sa voiture pour accéder aux commerces locaux et aux guichets administratifs ?

Ça a été le souci de la Commission ces deux dernières années. Un relevé des possibilités de places de stationnement a été fait. Un petit budget a été prévu par la Commune. Il reste la pose de panneaux et la mise en peinture d'emplacements réservés. Est-ce le beau temps qui n'est pas au rendez-vous ou est-ce le personnel technique qui a d'autres priorités ?

Mais la mobilité motorisée n'est pas tout. Une meilleure intégration de la personne handicapée, c'est aussi rendre les trottoirs accessibles – ne sont-ils pas trop étroits, n'ont-ils pas de bordures trop hautes ? – et en créer quand ils n'existent pas. Ils sont trop peu nombreux, c'est un fait. De l'importance ici d'une concertation avec la Commission de la mobilité. Elle reste à faire.

La sensibilisation des enfants

Autre action menée par la Commission : « la journée d'une personne aveugle ». Les enfants des cinquièmes et sixièmes primaire de nos écoles ont ainsi découvert, entre autres, le braille et les chiens guides. Sensibilisation réussie !

Le maintien à domicile des personnes âgées

Rester chez soi plutôt qu'en institution ? Très bien, mais avec quels moyens ? Nous avons invité une praticienne du secteur, indépendante, qui a présenté lors d'une soirée-conférence « l'adaptation du domicile, les aides techniques et les services de soin à domicile pour un maintien le plus longtemps possible de la personne en perte d'autonomie à son domicile ».

Tout y est passé : téléphone à grandes touches, rehausseur de WC, barres d'appui, adaptations pour la cuisine, la salle de bain... Le Service d'Aide à Domicile des mutualités socialistes (tiens ?) a pris le relais. Enfin, dernière

La CCATM... une réalité essentielle cachée derrière ces initiales peu connues !

Le Code wallon appelé CWATUPE – Code wallon pour l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie – a prévu pour chaque commune la possibilité de créer une Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. C'est la CCATM. Pour quel motif ? Celui d'assurer une plus large participation de la population à la gestion de son cadre de vie.

Chastre a créé cette commission, et les Écologistes y sont actifs depuis leur entrée au Conseil communal en 2000. Mais nous y sommes minoritaires.

Que fait la Commission ? Elle donne un avis citoyen sur les évolutions de l'aménagement de notre territoire. Il n'y a pas, parmi ses membres, que des architectes, des urbanistes ou des techniciens de l'aménagement du territoire. Il y a surtout des femmes et des hommes qui sont appelé-e-s à s'exprimer sur base de leur sensibilité propre. Des gens qui « vivent » la commune et entendent y vivre encore mieux.

Et nous ? Nous pensons que l'aména-

gement du territoire doit être un axe central dans la politique d'une commune. De lui dépendent nos facilités ou difficultés à habiter, à nous rendre au travail, à faire nos courses, à accéder à une crèche, à amener nos enfants à l'école etc. De lui également dépendent le maintien ou le déclin de notre espace rural et de notre richesse en biodiversité.

Un exemple ? Le projet d'aménagement de la place de la gare. Il a l'ambition de transformer un quartier rongé par un chancre industriel en un espace de vie convivial et dynamique proche des transports en commun. Un tel projet est mis sur la table de la CCATM. Malheureusement, le fonctionnement de la Commission n'est pas toujours productif. Pour deux raisons essentielles. D'une part, la majorité en place transpose dans la Commission le rapport de forces avec lequel elle croit devoir fonctionner au Conseil communal. Non sens ! D'autre part, la Commission n'est pas « proactive » pour les cas qu'elle traite. Le CWATUPE oblige-t-il la Commune à

consulter la Commission pour certaines matières ? Très bien. Son président attendra donc patiemment (?) que ces matières viennent à lui. Résultat : la Commission ne se saisit pas d'initiative de dossiers qui mériteraient éventuellement un avis ou un débat.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que la Commission ne se soit réunie que... cinq fois en 2010 ? Six séances auraient donné droit à un subside de la Région wallonne. Raté. Cela a ainsi valu à la Commune un « manque à gagner » de 5.000 €. En conséquence, la CCATM n'a pas pu bénéficier de la subvention prévue par la Région pour la formation de ses membres, pour des visites, pour l'achat d'ouvrages juridiques, de cartes, de logiciels spécifiques. Néanmoins, ses membres ont reçu 612,5 € de jetons de présence. De quelle source ? La Commune a prélevé ce montant du budget communal. C'est dommage.

En 2011, la Commission s'est réunie six fois, elle aura donc droit à ses subsides, si elle a bien remis son rapport annuel. Mais se réunir six fois plutôt que cinq n'a pas suffi à mieux la faire fonctionner. La plus large participation de la population à la gestion de son cadre de vie prévue dans le CWATUPE reste largement factice. Nous la voudrions réelle.

Nos exigences sont de voir clair, de comprendre et de réfléchir, afin de porter, avec vous, un projet qui convient durablement au plus grand nombre d'entre nous, pour aujourd'hui et demain.

Catherine BRUSSELMANS (effective) et Jean-Noël BARROO (suppléant), représentants Ecolo à la CCATM

personne handicapée ?

intervention dans cette soirée, celle du « Répit », asbl soutenue par l'AWIPH, qui vient en aide aux familles en charge de personnes en situation de lourd handicap.

Nous jugeons le travail de la Commission positif. Il y a, au sein de notre commune, des personnes de bonne volonté. Mais comment débloquer les fonds nécessaires aux actions à entreprendre ? Quel budget concrétisera des projets réels d'intégration et de maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ?

C'est un défi important de vouloir permettre à toutes ces personnes de rester Chastroises !



Brigitte GALLEZ
membre pour Ecolo
de la Commission



Remise des choux



Chou vert à l'asbl Chastre-biodiversité qui a accepté de « dépanner »

la commune en remboursant les (maigres) frais de bénévoles du Plan communal de développement de la nature. Depuis près d'un an parfois, la commune n'a pas trouvé (voulu trouver ?) le moyen de débloquer la situation, à Chastre biodiversité d'attendre patiemment que la commune lui rembourse son avance...



Chou blanc à la majorité pour ses choix en matière de sport : le subside accordé par la région pour

l'installation du terrain de foot synthétique s'est révélé trop important : que faire de la centaine de milliers d'euros restants ? Encore une fois, cet argent sera investi dans le foot (réfection d'un autre terrain, en gazon naturel celui-là), alors qu'une démarche auprès de la région aurait pu réorienter l'investissement vers un équipement destiné à un autre sport, à un autre endroit de la commune : les jeunes de Cortil, Saint-Géry ou Gentinnes auraient adoré...



Chou rouge à la majorité ICr pour sa politique de copinage – et c'est le terme utilisé par le bourgmestre ! – dans l'octroi de subsides.

Interrogée sur la faiblesse du budget d'aide au développement, la majorité annonce tout de go avoir prévu d'accorder à une ONG « qui le lui demandait » un subside et un local !

Une politique de copinage ? On ne peut pas mieux dire ! Quand une telle décision est prise sans appel à projets (c'est-à-dire une information publique et transparente informant tous les Chastroids de la possibilité de proposer un projet répondant à des critères définis), c'est bien de cela qu'il s'agit !

Quoi de neuf sur le front de l'environnement ?

L'environnement à Chastre, il y longtemps que cela n'a plus été une priorité. Il faut remonter à plus de douze ans pour retrouver des politiques dynamiques à ce sujet. Néanmoins, au niveau institutionnel, il reste le Plan communal de Développement de la Nature (PCDN). Chastre avait été une des premières communes à l'époque – dans les années nonante – à s'inscrire dans un tel PCDN. Des choses très intéressantes avaient été faites, que ce soit en matière de plantations, d'éducation à l'environnement dans les écoles, ou de protection des rivières et de leurs faunes. À partir de 2000, moment où la majorité actuelle est arrivée au pouvoir, les choses ont commencé à se détricoter, lentement, mais sûrement. Heureusement, notre PCDN, comme les autres d'ailleurs, est redynamisé depuis un an et demi par une fonctionnaire de la Fondation rurale de Wallonie, pour le compte de la Région wallonne.

Plusieurs membres et sympathisants d'Ecolo sont membres du PCDN, à titre individuel ou via l'asbl « Chastre-Biodiversité ». Ils y sont engagés depuis de nombreuses années dans des projets aussi divers que les plantations de haies, la pose de nichoirs, des animations dans les écoles en matière d'environnement, des plantations d'arbres *appelés à devenir remarquables*, la protection des cours d'eau et la lutte contre les plantes invasives, ainsi que des projets novateurs comme l'aménagement écologique des cimetières ou les jardins partagés... sans que cette énumération soit complète ! De nombreux Verts sont aussi actifs en matière d'ornithologie, de production d'énergie renouvelable, de jardinage écologique ou encore de promotion de la mobilité douce, marche et vélo...

Il est cependant urgent de mettre en œuvre une politique communale volontariste de préservation de la ruralité, de protection de la nature, et de redéveloppement de la biodiversité.

Daniel Ryckmans

Vous venez du Burundi, d'Ukraine, d'Irlande... ou d'ailleurs. Voterez-vous lors des élections communales prochaines ?

Chastre compte près de trois cents ressortissants de pays de l'Union européenne (UE), ou de pays hors UE. Ecolo et les Verts européens se sont battus pour qu'ils puissent faire entendre leur voix dans notre pays, là où ils se sont installés. Or, les taux de participation aux élections de ces concitoyens restent assez bas. En Wallonie, seuls 24,46 % des Européens ont voté en 2006, et seulement 21,3 % des citoyens hors Union.

Qui pourra voter le 14 octobre 2012 ?

1. Les citoyens de l'Union européenne pourront voter, s'ils s'inscrivent auprès de l'administration communale avant le 31 juillet 2012. Ils doivent être âgés de dix-huit ans accomplis, et jouir de leurs droits civils et politiques en date du 14 octobre 2012. Ils doivent aussi être inscrits au registre de la population, ou au registre des étrangers, au plus tard le 31 juillet 2012. S'ils s'inscrivent, ils doivent voter, puisque le vote est obligatoire en Belgique. Ils ne doivent pas se réinscrire s'ils se sont déjà inscrits pour les élections communales de 2000 ou 2006.

2. Les citoyens étrangers hors Union européenne pourront voter, s'ils résident en Belgique de manière ininterrompue depuis 5 ans, et s'ils sont couverts par un titre de séjour légal l'établissant. Ils doivent aussi être âgés de dix-huit ans et jouir de leurs droits civils et politiques en date du 14 octobre 2012. Comme les citoyens de l'UE, ils devront s'inscrire auprès de l'administration communale avant le 31 juillet 2012. Ils seront aussi obligés de voter dans ce cas. Ils ne doivent pas non plus se réinscrire s'ils ont été inscrits pour les élections communales de 2000 ou 2006.

Attention : les citoyens étrangers ne pourront voter que pour le scrutin communal, pas pour le scrutin provincial organisé en même temps.

Andrée DEBAUCHE



Concours ludique - humour et folklore - recyclage

Printemps 2012, je réalise ma **Chastrotte !**

Kékssekça ?

Voyez sur <http://chastrottes-2012.blogspot.com>

Inscrivez-vous via le bulletin joint, libérez votre créativité, amusez-vous et amusez nous !